

Motion votée en février 2025 par l'UMR 7619 METIS

Non aux « key-labs »
(aucun laboratoire de recherche ne doit être laissé à quai)

Lors de la Convention CNRS des directeurs et directrices des laboratoires, le 12 décembre 2024, le président-directeur général du CNRS, Antoine PETIT, a annoncé la volonté de distinguer 25% des unités de recherche, les « key-labs », qui correspondraient aux laboratoires « réellement “de rang mondial” » et qui bénéficieraient de ce label pour les cinq prochaines années, durée du Contrat d'Objectif et de Moyens et de Performance (COMP). L'implication du CNRS serait « naturellement, ... plus forte, et plus pérenne, dans ces laboratoires ».

Suite aux nombreuses expressions d'opposition à cette initiative, y compris au sein même du CNRS, le ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Philippe BAPTISTE, a annoncé le 30 janvier 2025 que les conditions de dialogue n'étant pas parfaitement réunies, Antoine PETIT avait décidé de mettre en place un moratoire sur les key-labs. Dans un courrier aux personnels du CNRS, Antoine PETIT a indiqué qu'il se donne jusqu'à l'été 2025 pour poursuivre les concertations, tant en interne qu'en externe. Il rebaptise les key-labs en « unités stratégiques » correspondant aux unités les plus à même de répondre aux exigences internationales et d'être des fers de lance du rayonnement du CNRS et de la recherche française.

L'UMR 7619 METIS (Milieux environnementaux, transferts et interactions dans les hydrosystèmes et les sols) est fortement opposée à la mise en place de ces « key-labs » ou « unités stratégiques » qui auraient pour conséquence une nouvelle dégradation des conditions de travail de tous les personnels des unités de recherche. L'UMR METIS dénonce la mise en concurrence des laboratoires de recherche inhérente à un tel système, et la pression inutile et délétère qui en résulterait, dans les laboratoires sélectionnés pour le rester, et dans les non sélectionnés pour le devenir. A l'heure où nombre d'établissements de l'enseignement supérieur subissent une situation financière dramatique, la mise en place de tels labels ne fera que fragiliser davantage la recherche publique.

L'UMR METIS demande que ce projet soit abandonné DEFINITIVEMENT et appelle toute la communauté de l'ESR à se mobiliser contre ce projet. Nous réaffirmons l'urgence d'un financement pérenne à la hauteur des enjeux d'une politique scientifique française ambitieuse, permettant à tous les personnels de la recherche publique de travailler dans de bonnes conditions. Tous les personnels du service public de l'ESR ont besoin de moyens financiers pour pouvoir travailler correctement, de stabilité, de temps et de sérénité pour effectuer une recherche au service du bien commun, libre, et de qualité.

Cette motion proposée en AG le 27 janvier 2025 a été approuvée par vote électronique anonyme, organisé avec le logiciel belenios du 11 au 13 février 2025 :

- 89 inscrits, 37 votants (41.5 % de participation) et 4 votes blancs
- Pour la motion : 31 votes (94 % des suffrages exprimés)
- Contre la motion : 2 votes (6 % des suffrages exprimés)

La motion et le résultat du vote sont affichés sur le site internet de notre unité (www.metis.upmc.fr) et envoyés pour information aux personnes suivantes :

- Antoine Petit, PDG du CNRS
- Nicolas Arnaud, Directeur de CNRS Terre & Univers
- Stéphane Blanc, Directeur de CNRS Ecologie & Environnement
- Olivier Coutard, Président du CS du CoNRS
- Patricia BONIN, Présidente de la section 30 Surface et Interfaces Continentales du CoNRS
- Nathalie Drach-Temam, Présidente de Sorbonne Université
- Elizabeth Angel-Perez, Vice-présidente Recherche de Sorbonne Université
- Philippe Agard, Vide-doyen Recherche de la Faculté des Sciences et Ingénierie de SU
- Claudie DOUMS, doyenne de la section SVT de l'EPHE-PSL
- Jérôme BILLAUD, Directeur de la recherche de l'EPHE-PSL
- Guillaume Morel, Représentant de l'Association des Directions de Laboratoires